



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

JEUNESSE

DL.23.039 - Modification du règlement intérieur des structures Jeunesse

Estelle MONTES expose :

Il est proposé de modifier le règlement intérieur des structures jeunesse à partir du 1^{er} septembre 2023 et de préciser que le quotient CAF sera le seul quotient de référence pour les activités ALSH, Nature'aventure, Accueil périscolaire, Mik'ados.

Cette modification répond à plusieurs objectifs :

- Une prise en compte équitable de l'ensemble des ressources des familles.
- Une simplification administrative pour tous : un même quotient pour toutes les activités, un quotient disponible à tout moment pour les familles sur leur portail CAF, moins de documents à fournir avec le dossier famille (impôt sur le revenu).
- Un tarif individualisé avec un système de taux d'effort encadré par un plancher et plafond.

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur des structures Jeunesse.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

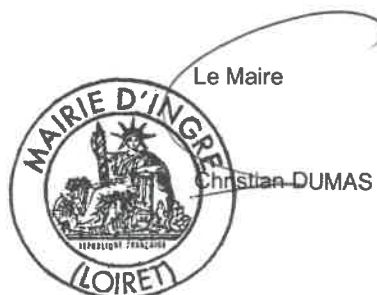
INGRE, le 29 MARS 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

04 AVR. 2023

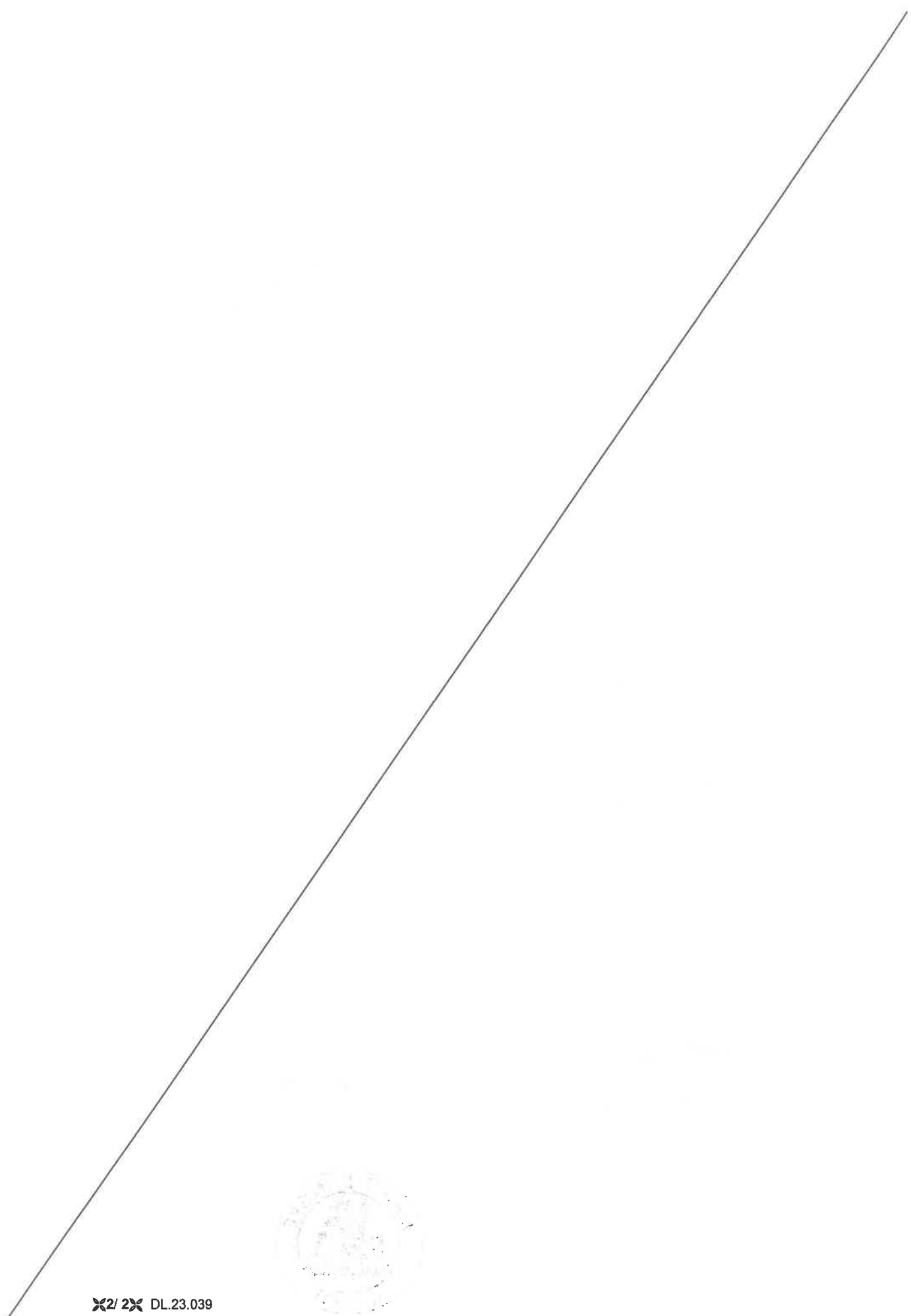
Publication le : 04 AVR. 2023

Notification le :



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_039
Objet :	Modification du règlement intérieur des structures Jeunesse
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.1 - Règlement intérieur.
Identifiant unique :	045-214501694-20230329-DL_23_039-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_039-DE-1-1_0.xml	text/xml	924 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.039 -JEU -Modification du règlement intérieur des structures Jeunesse.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_039-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	294.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h37min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h42min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h44min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h44min28s	Reçu par le MI le 2023-04-04